

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Strasbourg - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21326)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Strasbourg - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21326)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	154	8	8	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation dispensée se déroule au CREPS de Strasbourg.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

- Etre titulaire **d'une attestation de formation relative au secourisme:**

soit le diplôme "Prévention Secours Civiques de Niveau 1" (PSC1) délivré par une association de secourisme ou un diplôme équivalent en cours de validité (AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST...)

- Présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous** (utiliser uniquement le modèle figurant dans le dossier de l'établissement).

L'accès à la formation BPJEPS APT est soumis à l'obligation d'**honorabilité** : casier judiciaire vierge.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas les conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel: le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Le BPJEPS activités physiques pour tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (dans les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs, les activités physiques en espace naturel.).

Une **pratique régulière et diversifiée des activités physiques et sportives** est requise.

Les objectifs de de la formation sont de permettre au titulaire du diplôme d'animer, encadrer et promouvoir les activités physiques et sportives dans une perspective de santé, de développement, d'entretien et de loisir, pour tout public. **L'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement constitue un atout.**

La conception et la mise en oeuvre de projets d'animation dans le domaine des activités physiques pour tous nécessitent la rédaction et la mise en forme de ces projets **L'expression écrite doit permettre la production de dossiers professionnels.**

La formation conduite en alternance est menée dès le début du cursus et nécessite des capacités d'organisation et de gestion du temps. **Il est demandé aux candidats d'entamer les recherches de structure de stage en amont de la sélection.**

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

La formation en alternance comprend des périodes en centre (616 heures) et des périodes en entreprise (400 heures).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

La commission d'examen des voeux a délibéré et proposé le classement des candidatures au chef d'établissement.

Les admissions ont été prononcées dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de la sélection.

Les conditions de déroulement des TEP (Tests d'Exigences Préalables, tests d'aptitudes physiques réglementés) et des épreuves de sélection, ces épreuves se sont déroulées dans

un cadre ordinaire. Chaque candidat a pu profiter d'un entretien oral de motivation en présentiel.

Les tests d'aptitudes physiques (TEP) restent éliminatoires.

La sélection définitive des candidats a été faite par la vérification des éléments figurant au dossier Parcoursup du candidat et l'entretien oral de candidature mentionné ci-dessus.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission des vœux a observé un certain nombre de dossiers partiellement renseignés, notamment la rubrique "Activités et centres d'intérêt", au détriment des candidats concernés.

La représentation du métier d'éducateur sportif reste encore floue pour de nombreux candidats, tout comme les attendus et objectifs de la formation.

Toutefois, 60% des candidats inscrits ont pu y satisfaire.

La commission d'examen des vœux conseille aux futurs candidats :

- **de mettre en place un entraînement préalable adapté pour répondre aux épreuves physiques obligatoires (Luc Léger => entraînement**
- **fonceur course à pied, voire fractionné), parcours d'habileté motrice**
- de se renseigner dans le détail sur la nature des tests d'aptitudes physiques réglementaires sur le site du ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques : https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf
- de bien renseigner la rubrique "activités et centre d'intérêt" et en particulier les sections "expériences d'encadrement et d'animation" et "pratiques sportives et culturelles",
- d' étoffer leur projet de formation par une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif (enquêtes-métiers auprès de professionnels)
- de renforcer leur connaissance de la formation visée,
- en assistant notamment aux salons métiers où le CREPS est présent, ou aux réunions d'informations dédiées programmées par celui-ci
- d'avoir une pratique sportive dans un club sportif voire à défaut individuelle pour préparer les tests correspondants,
- de capitaliser des diplômes dans le secteur du sport et/ou de l'animation ainsi qu'en secourisme (**le PSC1 est un prérequis**),
- d'entamer les démarches de recherche d'une structure d'alternance pour les périodes de mises en situations professionnelles.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		Bulletins de 1ère / Note obtenue au baccalauréat de français	Important
	Notes d'EPS	Note en éducation physique et sportive en première et terminale	Bulletins de première et de terminale / Note obtenue au baccalauréat	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacité à l'oral	Clarté et structuration de l'expression orale	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Qualité rédactionnelle	Écrit lisible, structuré, argumenté et illustré	Projet de formation motivé / Document personnel de présentation support de l'entretien de sélection	Important
Savoir-être	Investissement, Implication	Implication, posture adaptée, altruisme	Rubrique "Activités et centres d'intérêt", Entretien de sélection	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation	La réussite aux tests d'exigences préalables réglementaires propres à la mention du diplôme est une condition sine qua none	Réussites aux épreuves physiques	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Pertinence du choix de la mention et des options du diplôme, Motivation	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important

	Connaissance des exigences de la formation / Recherche d'une structure d'alternance	Connaissance du réseau de structures du territoire, plan de prospection réfléchi, voire déjà engagé	Entretien de sélection	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club / Expérience d'encadrement et/d'animation	Licencié en club sportif, Diversité des pratiques : sport individuel/duel/collectif.	Rubrique "Activités et centres d'activités"	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Actions ponctuelles ou récurrentes d'engagement (au sein d'un club, conseil de jeunes, junior association, quartier, village). Implication comme jeune juge, arbitre, jeune sapeur pompier volontaire.	Projet de formation motivé / Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Très important

Signature :

Estelle DAVID,
 Directeur de l'établissement CREPS de Strasbourg